

Les Mensonges du blogueur Daoust

Une étude de cas pour le rechecking et la lutte contre le terrorisme intellectuel

Idriss J. Aberkane, *Ph.D, Ph.D & Ph.D*

24 Janvier 2022

Abstract

Je sais que nous vivons à l'ère de l'étiquette, que les gens regardent les mots plutôt que les choses, le Récit plutôt que le Réel, mais ce n'est pas parce qu'il y a marqué "fact-checking" dans le billet de blog d'un barman retiré que son contenu en a forcément la rigueur, la déontologie et l'exactitude. **Je ne peux pas réfuter toute la foutaise du monde, mais si je réfute celle-ci, c'est qu'elle constitue une superbe étude de cas du faux fact-checking, ou de l'apparence de la rigueur, qui ne résiste absolument pas à l'analyse.** D'où Rechecking.



1 Introduction

De plus en plus de non-scientifiques se revendiquent "fact-checkeurs" mais ont-ils la rigueur, l'impartialité, la neutralité et surtout démontrent-ils le caractère systématique et désintéressé de l'investigation qui caractérise la démarche scientifique, ou bien utilisent-ils ce terme libre pour munir leur fausse monnaie intellectuelle d'une vague aura de respectabilité?

Le cas du blogueur controversé Antoine Daoust est marquant à cet égard, car il est illustratif de toutes les dérives de ce prétendu "fact-checking", parfois subventionné (l'intéressé a d'ailleurs sollicité à plusieurs reprises une gratification du Trésor Public pour son "travail"), qui peut mystifier un public crédule en se donnant les apparences de la rigueur. Je démontre ici comment, au delà de quelques superficialités trompeuse, il n'existe ni rigueur ni honnêteté intellectuelle de fond dans une publication représentative de Daoust, mais qu'elle procède, bien plus prosaïquement, d'une tentative - maladroite certes - de terrorisme intellectuel.

1.1 Contexte

Le Professeur Didier Raoult a subi un harcèlement médiatique sans précédent depuis 2019, incluant un grand nombre d'accusations injustifiées, culminant même par des menaces de mort. *Inter alia*, il se trouve porteur d'une plainte en diffamation en cours contre Monsieur Martin Hirsch et d'une plainte pour Harcèlement et extorsion de fonds envers Elisabeth Bik [1], mais on ne pourrait résumer l'entièreté du terrorisme intellectuel dont il aura été la cible par ces seules plaintes. Ajoutons, car on ne lutte pas contre le terrorisme intellectuel en en propageant soi-même les méthodes sales, que Madame Bik et Monsieur Hirsch, malgré les plaintes graves qui pèsent sur eux, doivent être considérés comme innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le Terrorisme Intellectuel, ou "Tyrannie Parlière" selon Montaigne (Essais III:8) est l'ensemble des méthodes qui visent à intimider, effrayer, enrayer et dissuader la propagation d'idées jugées dangereuses. Le Contre-Terrorisme Intellectuel est, en contradiction, le moteur le plus fondamental et le mouvement le plus systématique dans l'histoire des idées occidentales. A travers les oeuvres de Rabelais, Montaigne, Bruno, Descartes, Voltaire, Rousseau, Zola, Bernanos, Baudrillard, Camus ou Foucault, on ne trouve de fil conducteur plus pérenne que la lutte perpétuelle contre la tyrannie parlière, que le combat acharné contre le harcèlement, l'intimidation, la calomnie et l'étouffement des idées et des positions nouvelles, que la guerre contre le terrorisme intellectuel.

1.2 Antécédents de terrorisme intellectuel

Le sieur Antoine Daoust est un ancien barman (Poonang Café, Mustang Café, puis Barman en chef et Manager du Chesterfield café à Paris) et ancien communicant militaire dont le seul diplôme revendiqué sur LinkedIn est le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). Rien de disqualifiant cependant, un autodidacte peut revendiquer une éducation personnelle à la méthode scientifique, mais il n'existe pour l'heure aucune preuve de maîtrise de cette méthode chez Daoust, ni par un diplôme, ni par un ensemble de publications reconnues. Je n'irais donc pas jusqu'à dire que le libre hobby non protégé ni réglementé de "fact-checkeur" permet littéralement à des barmen retirés de se faire passer pour des scientifiques, mais nous devons être au clair avec le fait que Daoust n'est en aucun cas un scientifique, ni par aspiration ni par expérience, ni par qualification reconnue. Et pour cause.

Un exemple de terrorisme intellectuel caractérisé de la part de Daoust, pour lequel il ne s'est jamais excusé et n'a jamais rétracté ses propos, est son laisser-entendre sur twitter de ce que j'aurais perçu une rémunération directe ou indirecte de Bill Gates, alors que je dénonce par ailleurs son influence factuelle sur l'Organisation Mondiale de la Santé, laquelle avait d'ailleurs déjà été soulignée par l'Ecole de Guerre Economique [2] et Arte [3]



Figure 1: (Ou plutôt : Délire 1). Déclaration diffamatoire affirmant usurpation d'un statut diplomatique. Cette déclaration n'a jamais été ni rétractée, ni fait l'objet d'excuses. Laissons de côté la vague insulte enfantine envers le Professeur Raoult, la debunker serait tirer sur l'ambulance du jargon gamin de son auteur.



Figure 2: (Délire 2 donc). Déclaration complotiste affabulant une rémunération et des liens d'intérêt entre Gates et Aberkane. Derechef, ni rétractation, ni excuses.

D'où premier mensonge jamais rétracté ni excusé:

Mensonge 1. *Si Idriss Aberkane dénonce l'influence (bien réelle) de Bill Gates sur l'Organisation Mondiale de la Santé, il oublie de stipuler un conflit d'intérêt qu'il a envers l'Unesco, dont il est ambassadeur, et qui touche des financements de la Fondation Gates*

Réfutation. Triple Mensonge

- Le premier mensonge est d'affirmer que je suis Ambassadeur de l'Unesco (diffamation grave; l'usurpation du statut d'Ambassadeur relève évidemment du pénal) quand l'auteur ne peut ignorer que je suis très exactement ambassadeur d'un Unitwin (réseau d'universités jumelées sous recommandations de l'Unesco)
- Cet Unitwin particulier a-t-il jamais reçu de fonds de l'Unesco ou de la Fondation Gates? En aucun cas.
- Ai-je encore été moi-même rémunéré par cet Unitwin? En aucun cas.

□

En résumé, dans ce tout premier cas, non seulement Daoust passe sous silence et tente de défendre la **réelle** influence de Bill Gates sur l'OMS, en laissant même entendre qu'il s'agit d'une "théorie du complot" mais en plus il invente dans le même temps une **délirante théorie du complot** celle de l'influence de Gates sur Aberkane. Le complotisme, c'est chic, s'il sert votre agenda.

Ajoutons que Daoust s'est associé les services d'un contributeur à son billet de blog (Alexander Samuel), déjà épinglé à plusieurs reprises pour terrorisme intellectuel contre Didier Raoult, en particulier par une analyse très poussée de la "harcéosphère" qui s'était développé contre le Professeur marseillais.[4] On y apprend que Samuel a comparé les collaborateurs de Didier Raoult à des Nazis (rien de moins), qu'il a refusé de condamner une déclaration incitant à la perpétration d'un attentat terroriste (physique, pas intellectuel pour le coup) et qu'il se trouve en toute logique sous le coup d'une plainte de l'IHU de Marseille pour diffamation et injure. Samuel doit être présumé innocent jusqu'à aboutissement de cette plainte, mais il se trouve en conflit d'intérêt évident quand il offre son renfort à Daoust.

1.3 Le contexte de la censure

Autre problème déontologique grave qui n'arrête pas Daoust: on ne peut pas d'un part soutenir la censure et prétendre fact-checker ensuite. Le contenu que Daoust prétend vérifier (ce n'est qu'une prétention) a bel et bien été censuré par Youtube (donc la Multinationale Google, déjà épinglées à plusieurs reprises pour ses graves cas de censure mais également la culture du harcèlement sexuel qu'elle a laissé prospérer en son sein [5][6]) sans qu'aucun passage précis n'ait été incriminé par les censures. Dès lors, soit on s'oppose à la censure et on se propose de fact-checker rigoureusement, soit on laisse faire lâchement la censure et on ne prétend pas fact-checker. Mais laisser d'une part Google confisquer la liberté d'expression, s'en réjouir, ne pas s'y opposer, puis prétendre démentir le contenu censuré, c'est un niveau de violation déontologique que je n'avais encore jamais rencontré dans ma lutte contre le terrorisme intellectuel.

Ce premier état du contexte, des qualifications et des antécédents de Daoust est donc intéressant car il donne le ton quant au style de terrorisme intellectuel qu'affectionne ce hobbyiste à la vocation intéressée, et nous retrouvons sans surprise des sophismes de la même farine dans le compendium qui suit.

Notons enfin que si je prends ici le temps de réfuter les foutaises de Daoust pour offrir une étude de cas plus générale de la lutte contre le terrorisme intellectuel, en dernier recours la méthode préférée de ces praticiens est la saturation ou le déni de service: "calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose". N'étant pas moi-même barman retiré et sollicitateur de fonds publics, je ne peux perdre des heures à chaque publication foutistique. Ces gens le savent, et savent qu'un certain public pourra confondre l'absence de réponse avec une approbation. Dont acte et exemple. Car oui, **il ne faut jamais céder au terrorisme intellectuel**

2 Mensonges et Mystifications

Mensonge 2. *"L'opinion de Stéphane Foucart dans la tribune du monde, selon laquelle Didier Raoult aurait dû annoncer ses conflits d'intérêt dans le cadre d'une publication dans le journal IJAA, n'est donc pas un mensonge mais part d'une affirmation de bonne foi étant donné le partenariat affiché sur le site même de l'IHU à cette date."*

Réfutation. Daoust utilise le sophisme de l'écran de fumée. Le Réel, pas le Récit, c'est qu'il n'existe aucun intérêt financier pour Sanofi à ce que Raoult fasse la promotion de l'hydroxychloroquine, puisqu'il s'agit d'un générique sans propriété intellectuelle privée, produit par de nombreux fabricants dans le monde, et dont Sanofi ne propose pas même l'offre au meilleur marché. Il a donc bien été affirmé d'une part que Raoult était en conflit d'intérêt envers Sanofi, d'ailleurs la déclaration incriminée est sans appel: *"Partenaire industriel de l'institut de M. Raoult, Sanofi est aussi l'un des principaux producteurs d'hydroxychloroquine. Un conflit d'intérêts qui aurait certainement dû figurer dans l'étude publiée par*

IJAA”. Ceci était bien une fausse information, déclarant fatuellement un conflit d’intérêt qui n’existait pas. Daoust tente de détourner l’attention en plaidant la bonne foi, mais nous avons bien une fausse affirmation, propagée dans la presse, qui ne résiste pas au Réel Fact-checking. □

Mensonge 3. Il déclare également : “Les études en double aveugle randomisées [...] sont toujours favorisées par l’industrie pharmaceutique pour en avoir le quasi monopole. Elles posent des problèmes éthiques évidents dans le cadre de maladies graves. [...] Elles présentent de nombreux biais très problématiques sur le plan scientifique” . Une déclaration en totale contradiction avec ses propos sur Twitter. La fiabilité des études en double aveugle serait elle au final à géométrie variable ?



Figure 3: Mensonge direct. Prétendre que mon signalement de ce que les inoculats Pfizer n’ont jamais été testés en double aveugle est une promotion de la méthode du double-aveugle en général. Le sens Réel de ces contenus, que Daoust détourne pour construire son Récit, dénonce le deux poids deux mesures qui a été infligé à Didier Raoult: d’une part on étrille déloyalement ses travaux au prétexte fallacieux qu’ils n’ont pas été randomisés, d’autre part on laisse à la multinationale multi-condamnée Pfizer le champs entièrement libre pour se passer de ce standard.

Réfutation. Aucune contradiction avec mes propos sur twitter et donc aucune "autoréfutation" comme l'affabule Daoust. Le blogueur prétend que j'ai soutenu publiquement la méthodologie du double-aveugle et que je l'ai exigée de Pfizer, et c'est totalement faux. La réalité est que je dénonce, en effet le deux poids deux mesures imposé à Raoult, et l'absence d'indignation de la part des fact-checkeurs et des ligues de vertus qui avaient accablé le Professeur Marseillais, quand la multinationale Pfizer ne vérifie aucunement le standard qu'ils ont prétendu défendre par vertu, et dont on voit donc qu'ils ne l'ont défendu que quand cela leur permettait d'étayer un Récit anti-Raoult. Derechef, l'"autoréfutation" dont se glorifie Daoust n'est qu'un délire personnel sans aucune base factuelle. □

Mensonge 4. *Cette étude indique un numéro d'essai clinique indiquant plusieurs issues étudiées. Si le portage viral est bien le premier point étudié, mortalité, durée d'hospitalisation, apyrexie (ne plus avoir de fièvre) et normalisation de la fréquence respiratoire sont indiqués comme critères secondaires d'évaluation.*

Réfutation. Daoust fait sembler d'ignorer (mais il est possible que son absence de formation scientifique l'ammène à l'ignorer réellement, je veux tout de même lui laisser le bénéfice de l'ignorance) qu'une demande d'essai clinique est normalement plus large que le contenu d'une publication scientifique à comité de lecture. On sollicite une demande, puis selon les circonstances, on publie un ou plusieurs articles séparés. Le fait que la demande envisageait (bien entendu, il aurait été stupide de ne pas le solliciter) de suivre également la mortalité n'ôte rien au professionnalisme des chercheurs de l'IHU qui ont parfaitement compris, et précisé dans leur article, que leur échantillon ne permettait pas de conclure quant à la mortalité. Ma réfutation du mensonge initial contre Raoult demeure donc, et la prose de Daoust est une pseudo-réfutation, toujours par le sophisme de l'écran de fumée. □

Mensonge 5. *Tout d'abord, ces signalements classés sans suite datent de 2020. L'équipe de Didier Raoult était accusée d'avoir présenté une étude publiée le 27 mars comme une simple "recherche observationnelle" ne nécessitant pas l'accord formel des patients. Une info révélée par le Canard Enchaîné. Et effectivement, le parquet a bien classé sans suite cette affaire. Mais cette affaire uniquement. Car contrairement à ce que tente de faire croire Idriss A., une autre affaire portant sur la même étude est toujours en cours.*

Réfutation. Sophisme de l'écran de fumée derechef. Raoult a été accusé d'essais cliniques sauvages et c'était factuellement faux, point. Il a fait l'objet d'une dénonciation calomnieuse classée sans suite, et cela, c'est factuel. Il y avait donc bien un mensonge public à contredire contre Raoult, ce qui fut bien fait par mes soins, et que Daoust essaie d'étouffer. Mais le blogueur prétend ensuite qu'il existe "une autre affaire en cours" en laissant entendre bien sûr qu'il s'agirait d'une affaire juridique, puisque nous parlions d'une plainte classée. Or il n'en est rien: il n'existe aucune affaire juridique en cours quant à des pratiques d'essais illégaux contre Raoult, point, mais cela Daoust ne peut pas en supporter la factualité. Il présente donc deux opinions (car sur le plan légal comme scientifique ce ne sont que des opinions, d'ailleurs les articles cités prennent méticuleusement soin de ne s'exprimer qu'au conditionnel) du Parisien et de Médiapart comme "une affaire en cours". Verdict: écran de fumée, falsification, mauvaise foi tentant désespérément de faire passer des opinions pour des faits voire pire, pour des plaintes pénales instruites. □

Mensonge 6. *En aucun cas le h-index se calcule à partir des articles publiés dans les revues les plus prestigieuses uniquement.(...) En ignorant ces autocitations, l'indice h de Raoult baisse de 13 % à une valeur de 104 écrivent les auteurs de l'article.*

Réfutation. D'une part il n'est nullement affirmé dans mon travail que le H-index ne se calcule **qu'uniquement** à partir des revues les plus prestigieuses, mais n'importe quel praticien de la recherche scientifique (ce que Daoust n'est pas, je lui laisse donc le bénéfice de l'ignorance) sait que ce sont ces revues qui sont les plus décisives dans la construction d'un H-index, par la définition de ce qu'elles sont les plus citées, et que les articles qui y sont publiés tendent donc à y être les plus cités aussi.

Concernant la question de l'auto-citation, on peut procéder à la même méthode que celle indiquée par Daoust pour tous les chercheurs dont le H-index est supérieur à 30, en particulier Stanislas Dehaene, qui pratique très abondamment l'auto-citation. Comme il n'existe aucune attaque publiée accusant Dehaene de gonfler son H-index, la loyauté et la rigueur méthodologique devrait souligner que l'on ne peut reprocher à Raoult ce que l'on ne reproche pas à Dehaene. □

Mensonge 7. *“Didier Raoult n'a jamais mentionné le Vicks VapoRub“ Daoust prétend que cette affirmation est fausse, en l'appuyant d'une vidéo où Raoult prononce la marque "Viks"*

Réfutation. Mensonge colossal de Daoust (vraiment, je me demande comment quelqu'un a pu croire qu'il s'agissait de fact-checking. Plus je debunk ce billet de blog plus je me demande s'il ne s'agit pas réellement d'un troll pour parodier le fact-checking). En effet Viks est une marque du groupe Procter & Gamble, et Viks Vaporub en est un produit bien précis, un décongestionnant topique qui ne s'applique absolument pas par voix nasale. Daoust triche donc sans aucun scrupule en transformant la mention d'un fabriquant en la mention d'un produit précis comme si déclarer "nous devons étudier les freins de la Renault Alpine" pouvait loyalement être considéré comme équivalent à "nous devons étudier les freins de la Renault Clio". Car c'était bien ce produit précis (le vaporub donc) qui était mensongèrement identifié dans l'article incriminé de l'Express, pour laisse entendre que Raoult l'avait recommandé. D'ailleurs le titre de l'Express était très clair:

"Du Vicks Vaporub dans le nez contre le Covid : la dernière sortie polémique du Pr Raoult"

...et cela, c'était un mensonge éhonté. l'Express le savait, Daoust le savait, mais pour protéger son récit coûte que coûte le pseudo-fact-checkeur n'hésite donc pas une seule seconde à tricher avec les faits.

Soyons donc très clairs: quand Daoust utilise une vidéo de Raoult qui utilise le terme "Viks" pour défendre un article d'Altice-l'Express intitulé "Du Vicks Vaporub dans le nez contre le Covid : la dernière sortie polémique du Pr Raoult" il produit un mensonge direct, délibéré et aggravé par la tentative de le présenter comme du fact-checking. □

Mensonge 8. *L'article de RTL cité par Idriss Aberkane ne fait que reprendre textuellement les propos du professeur Raoult dans une de ses vidéos. Rien de plus. En quoi la rédaction de RTL devrait-elle s'excuser d'avoir cité au mot près le Pr. Raoult ?*

Réfutation. Un texte sans contexte est un prétexte. Ma vidéo accuse spécifiquement la presse d'avoir sorti la déclaration de Raoult citée de son contexte (qui était l'affirmation fallacieuse de ce qu'un "rebond" épidémique était imputable au "relâchement" des gestes barrière, voir mensonge suivant), et si Daoust prétend falacieusement réfuter cela, le contenu de sa réfutation demeure vide: "en quoi avoir cité quelqu'un est-ce mal", ne répond absolument pas au problème déontologique de citer hors contexte, ce qui signifie que la réfutation de Daoust est inexistante.

De plus, soit Daoust ne maîtrise pas la Charte de Munich, mais en ce cas il n'a pas les compétences requises pour pratiquer le fact-checking, soit le blogueur connaissait l'article 3 de la Charte de Munich mais alors il a choisi délibérément d'en passer le contenu sous silence parce qu'il ne lui aurait pas permis de construire son Récit mensonger. Je laisse le bénéfice de l'ignorance à Daoust, ses errements précédents ayant déjà amplement démontré qu'il ne sait pas pratiquer le fact-checking rigoureux, même s'il peut en usurper le terme. □

Mensonge 9. *Enfin, dans une interview à la Provence en février 2021, l'infectiologue préfère parler d'une "autre épidémie" que de rebond car "tous les nouveaux cas que nous avons actuellement sont dus à des virus qui sont différents des virus que nous avions en mars-avril" . Rien à voir donc avec un éventuel "rebond causé par des mesures sociales relâchées" comme l'affirme l'essayiste.*

Réfutation. Mensonge direct de Daoust. Il est déclaré dans ma vidéo de défense de Raoult que c'est parce qu'il était affirmé dans plusieurs média [7] [8] que le relâchement des mesures sociales avait provoqué un "rebond" que Raoult a effectué son commentaire. Soudainement, dans la prose de Daoust,

ce “rebond causé par des mesures sociales relâchées” devient ma déclaration personnelle, alors qu’elle est celle que réfute Raoult au contraire, et celle que je réfute avec lui. Verdict: falsification pure et simple du propos. □

Mensonge 10. *Elisabeth Bik nous confirme avoir commenté plusieurs articles en effet. Mais elle a surtout écrit que ces articles pouvaient être interprétés comme de la “science néocoloniale” et non “colonialiste” . Une différence de taille au regard des définitions respectives.*

Réfutation. Accuser Raoult de pratiquer une “science néocoloniale” c’est de la foutaise. Accuser Raoult de pratiquer une “science colonialiste” c’eût été de la foutaise tout autant. La seule défense de Daoust c’est donc qu’une autre foutaise toute aussi grave a été propagée. Il n’y a guère là de fact-checking rigoureux. D’ailleurs ajoutons qu’Elisabeth Bik elle-même entoure son affirmation-foutaise de mille précautions : elle utilise le conditionnel (“could be”) et parle maintenant d’interprétation (“interpreted as”). Enfin, la seule accusation de “science néocoloniale” nécessiterait *a minima* le recueil de témoignages locaux, des partenaires de recherche supposés spoliés par Raoult selon Bik. Monter une foutaise diffamatoire sur le dos de chercheurs africains que l’on n’a jamais interviewés et qui n’ont jamais témoigné dans le sens de Bik, n’est-ce pas alors purement et simplement de la “foutaise néo-colonialiste” elle aussi? Laissons par ailleurs de côté l’appellation de Raoult de “Dirty Old Man” [9] (Homme Vieux et Sale) par le collaborateur d’Elisabeth Bik Leonid Schneider: Daoust est un mystificateur, mais pas au point de défendre cet indéfendable. □

Mensonge 11. *L’article de Libération en question ne mentionne nulle part que les factures sont établies par l’IHU. Dans son chapeau, l’auteur écrit : “Des malades du Covid ont découvert stupéfaits les factures de leurs passages à l’IHU de Marseille” . Même émise par l’AP-HM, cela reste de fait une facture du passage à l’IHU.*

Réfutation. Même si Daoust essaie de défendre l’indéfendable, propager que la surfacturation a été due à Raoult est mensonger. Daoust ne pouvait ignorer que la mystification de Libération avait été reprise pour désinformer le public, comme dans cet article de Gala [10] qui laisse sournoisement entendre que les factures proviennent directement de Raoult, ou cet article de Midi Libre qui s’enfonce encore davantage dans la négation de la déontologie.[11] Mon travail de re-checking tenait à préciser que l’attribution de “factures salées” à Raoult et à l’IHU était mensongère quand elle relevait simplement de tarifs d’état sur lesquels l’IHU n’a aucun pouvoir. Daoust laisse entendre qu’il est déontologique d’évoquer des “factures salées de l’IHU” une fois ce contexte exact connu, comme certaines publications à scandale l’ont titré de plusieurs manière non déontologique. Daoust fait son travail de terroriste intellectuel, je fais mon travail de recheckeur. □

Mensonge 12. *Le 7 décembre 2021, la chambre disciplinaire du conseil de l’ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine a rendu publique les motivations de sa sanction (blâme). La voici : “Le professeur Raoult a, au travers de différents médias et notamment sa propre chaîne au sein du média Youtube, donné des informations qui ne s’appuyaient sur aucune donnée confirmée, sans faire preuve de la prudence nécessaire alors qu’ont existé très rapidement de profondes incertitudes sur les traitements appropriés au Covid-19”*

Réfutation. Aucune mention de l’hydroxychloroquine donc, ni directement ni indirectement (comme le laisse entendre Daoust en soulignant un passage du blâme). J’ai réfuté le mensonge selon lequel Raoult aurait été blâmé pour sa communication sur l’hydroxychloroquine, comme rapporté dans plusieurs publications qui sont mensongères [12] [13] [14]. Même Le Monde, que l’on ne peut guère considérer comme pro-Raoult, a eu l’honnêteté intellectuelle de rapporter la nouvelle exacte: le Professeur Raoult n’a en aucun cas été blâmé sur le sujet de l’hydroxychloroquine.[15]

Daoust n’a donc absolument pas réfuté mon point comme il le prétend mensongèrement. S’il avait été un fact-checkeur authentique, le blogueur aurait pris le temps de signaler, comme les journalistes du Monde, la vérité factuelle que jamais l’Ordre des Médecins n’a condamné la prescription

d'hydroxychloroquine par le Professeur Raoult; une telle condamnation eût été intenable quand cette molécule est prescrite partout dans le monde. En lieu et place, Daoust tente un écran de fumée par le sophisme du *non sequitur*. Si cela ne peut tromper un fact-checker véritable, cela démontre une fois de plus le caractère de pseudo-fact-checking de son travail. □

Mensonge 13. *Après de nombreuses recherches, nous n'avons pas trouvé d'articles de presse qui affirment que Didier Raoult aurait été condamné pour prescription illégale d'HCQ*

Réfutation. Affirmation inexacte: il y a bien des articles de presse qui accusent mensongèrement Raoult d'avoir été blâmé pour avoir vanté l'hydroxychloroquine [12] [13] [14]. Or cela est faux, et le pseudo-fact-checker Daoust ne cherche en aucun cas à rétablir cette vérité. □

Mensonge 14. *Dans la mesure où aucune source n'est présente dans la description de la vidéo, impossible de savoir quand Bruce Toussaint aurait affirmé une telle chose. Toutefois, en avril 2021, dans une interview de Didier Raoult, le journaliste de BFMTV déclare à 1'30 : "Vous savez aussi qu'il y a des études qui disent que l'hydroxychloroquine est inefficace" . "Des études" donc, et non pas "tous les essais".*

Réfutation. Daoust savait de quelle interview il s'agissait puisqu'il l'avait mentionnée dans ses tweets diffamatoires affabulant un lien entre Bill Gates et moi. Quant à une source (parmi d'autres) indiquant les 303 études elle est bien sûr mentionnée dans ma vidéo [16]. Toussaint a bien affirmé qu'il n'existait pas de preuve scientifique de l'efficacité de l'hydroxychloroquine, et cela, c'est un mensonge. □

Mensonge 15. *Dans une méta-analyse parue le 15 avril 2021 dans Nature Communications, de nombreuses études qui portent sur l'efficacité de l'HCQ ont été passées en revue. Selon les auteurs, l'objectif était d'identifier et de combiner tous les ECR étudiant les effets de l'HCQ ou de la CQ sur la mortalité toutes causes confondues chez les patients atteints de COVID-19 par rapport à tout bras témoin similaire au bras expérimental dans tous les aspects, à l'exception de l'administration de HCQ ou de CQ (hydroxychloroquine et chloroquine). Leur méta-analyse comporte les 303 études dont parle Idriss Aberkane.*

Réfutation. C'est Faux. La méta-analyse dont parle Daoust [17] inclut moins de 28 essais et non pas 303 (à l'heure de cette réfutation hcqmeta.com en inclut 306 d'ailleurs). Dans la mesure où Daoust n'a aucune formation scientifique particulière et ne sait donc pas lire un article scientifique, je lui laisse le bénéfice de l'ignorance et n'appelle pas cette incompréhension un mensonge. Quant aux conclusions statistiques de la méta-analyse des 306 publications, elles demeurent sans appel, "la probabilité qu'un traitement inefficace ait généré les résultats observés est de une chance sur un million de milliards". □

Mensonge 16. *Pour l'hydroxychloroquine et le lopinavir, l'essai n'a montré aucun effet certain sur la mortalité dans aucun sous-groupe. Le seul autre essai substantiel est l'essai RECOVERY, qui, pour ces deux médicaments, était plus important que l'essai Solidarity et n'a également montré aucun avantage*

Réfutation. Mon affirmation initiale était : "Bruce Toussaint oublie déloyalement et en contravention directe avec la charte de Munich de souligner que les essais Discovery et Recovery sur la chloroquine n'ont jamais été menés à leur terme scientifique". Il suffit de relire le pseudo-argument de Daoust pour constater qu'il n'a absolument rien réfuté de cela. □

Mensonge 17. *Enfin, selon Idriss Aberkane, l'essai Recovery aurait surdosé (x4) l'administration d'hydroxychloroquine, il s'agirait d'un "crime". En réalité, connaissant la concentration très forte nécessaire in vitro pour observer un effet antiviral de l'hydroxychloroquine , les chercheurs ont décidé*

de tester la dose de son effet connu, à savoir son effet anti-inflammatoire appliqué dans la polyarthrite rhumatoïde. Ils ont donc décidé d'atteindre les concentrations de ces patients recevant du plaquénil au long cours, connues pour être sans danger, par une dose de charge de 1855 mg le premier jour

Réfutation. Il n'y avait aucune indication ni thérapeutique ni scientifique aux doses d'hydroxychloroquine utilisées dans l'essai Recovery. On n'administre pas un traitement-dosage pour la polyarthrite chronique, conçu pour des patients accoutumés, quand on veut étudier un traitement contre la covid-19 et encore moins quand on prétendra plus tard tester par extension le protocole Raoult, qui était 3 fois moins dosé. L'essai Recovery demeure entâché de nombreuses irrégularités, incluant mais n'étant pas limité à celle que j'ai soulignée, et que Daoust, bien entendu, n'est pas parvenu à réfuter rigoureusement.[18]

□

3 Conclusion

En conclusion, le terme fact-checking n'étant aucunement protégé, n'importe quel individu désœuvré et souvent disqualifié peut prétendre en faire son métier. Mais l'habit ne fait pas le moine: ce n'est pas parce que le terme "fact-checking" apparaît que le pratique en a les garanties de rigueur. L'acte de terrorisme intellectuel de Daoust contre quiconque voudrait défendre le Professeur Didier Raoult est un cas d'école de faux fact-checking, et en présente une grande diversité de caractéristiques: sophismes, écrans de fumée, *non sequitur*, mensonges directs, et, la marque trop fréquente des amateurs ennuyés qui se parent de fact-checking, ignorance crasse.

References

- [1] France Soir. L'IHU contre-attaque et porte plainte pour harcèlement et extorsion de fonds, 10/05/2021.
- [2] Ecole de Guerre Economique. Les stratégies d'influence caritatives de bill gates.
- [3] Arte France. l'OMS dans les griffes des lobbyistes, 03/04/2017.
- [4] France Soir. La "harcelosphère" contre l'IHU-Méditerranée et le professeur Raoult : de l'obscène aux menaces, 23/09/2021.
- [5] Le Point. Harcèlement sexuel : la gestion du problème par Google pose question, 07/11/2019.
- [6] Linux France. Google censure ses réponses en France et en Allemagne, 29/12/2002.
- [7] LCI. Coronavirus : gestes barrières oubliés, masques délaissés... comment expliquer un tel relâchement ? - romain le vern, 10/07/2020.
- [8] 20 Minutes. Coronavirus : On voit un relâchement sur les gestes barrières , la France va-t-elle prendre une deuxième vague dès cet été ? - julien laloye, 09/07/2020.
- [9] Leonid Schneider. Dirty Old Man harasses Elisabeth Bik 10/06/2021.
- [10] Gala. Didier Raoult charlatan? Ces grosses factures qui font polémique, maeliss innocent 21/04/2021.
- [11] Midi Libre. Coronavirus : le coût exorbitant pour les patients de Didier Raoult à l'IHU de Marseille 12/03/2021.
- [12] Capital. Covid-19 : Didier Raoult coupable pour avoir vanté l'hydroxychloroquine sans "aucune donnée confirmée" 07/12/2021.

- [13] LCI. Hydroxychloroquine : le Pr Raoult coupable d’avoir vanté le traitement sans ” aucune donnée confirmée” 03/12/2012.
- [14] Ouest France. Didier Raoult a reçu un blâme pour avoir vanté l’hydroxychloroquine sans aucune donnée confirmée 07/12/2021.
- [15] Le Monde. Le professeur Raoult blâmé pour sa communication, pas pour son traitement à l’hydroxychloroquine, gilles rof 07/12/2021.
- [16] hcqmeta.com. HCQ for COVID-19: real-time meta analysis of 306 studies, 21/01/2022.
- [17] Cathrine Axfors, Andreas M Schmitt, Perrine Janiaud, Janneke van’t Hooft, Sherief Abd-Elsalam, Ehab F Abdo, Benjamin S Abella, Javed Akram, Ravi K Amaravadi, Derek C Angus, et al. Mortality outcomes with hydroxychloroquine and chloroquine in covid-19 from an international collaborative meta-analysis of randomized trials. *Nature communications*, 12(1):1–13, 2021.
- [18] France Soir. Oxford-Recovery clinical trial and overdose: a hard pill to swallow, 19/06/2020.